



DEMANDE DE RESERVATION D'EMPLACEMENT

NOM : Prénom :

Adresse :
.....
.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Type de matériel/superficie :

N°	Type de matériel	Dimensions exactes en m ²	Période souhaitée	CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION		
				Accord	Refus	Montant dû par matériel
1						
2						
3						

Merci de bien vouloir prendre contact avec le service de Police Rurale la veille de votre arrivée au 02 54 83 02 58

Lamotte-Beuvron, le
Le Maire,
Pascal BIOULAC

La présente demande accompagnée des documents ⁽¹⁾ doit-être adressée par courrier, ou par messagerie électronique à l'adresse police-rurale@lamotte-beuvron.fr 30 jours avant la date de la manifestation. Une réponse vous sera adressée dans les 8 jours.

L'emplacement sera réservé à réception du règlement de la redevance, dans un délai de 8 jours après réception de l'autorisation.

Documents à fournir ⁽¹⁾ : Tout dossier incomplet ne sera pas traité

- Le formulaire de demande (à télécharger sur le site Internet de la Ville)
- une copie du livret de circulation ou de la carte professionnelle permettant l'exercice d'une activité non sédentaire recto verso, à jour de validité ;
- un extrait du registre du commerce de moins de 3 mois ;
- une attestation d'assurance « responsabilité civile » ;
- une copie du « certificat de conformité initial » en cours de validité ou du « compte-rendu de vérification périodique ».

Installation électrique :

Vous aurez la possibilité d'obtenir un branchement électrique provisoire à partir du réseau de distribution existant. Une demande de branchement devra être réalisée par vos soins auprès d'ERDF.

Tout raccordement non effectué par les services d'ERDF est passible d'un dépôt de plainte des services compétents et verra l'exclusion définitive du contrevenant.

Le branchement et l'énergie électrique vous seront facturés directement par EDF.

Cette fourniture d'énergie, tolérée à titre essentiellement provisoire, pourra être supprimée de plein droit par ERDF, dans le cas où elle serait génératrice de perturbation sur le réseau ; l'énergie électrique sera fournie à titre individuel et toute rétrocession en est interdite.

Vous devrez mettre à disposition d'ERDF :

- un câble de raccordement en bon état
- un tableau équipé d'un disjoncteur triphasé qui lui-même doit être équipé d'un différentiel de 30 milliampère
- une commission de sécurité présidée par un membre de la Mairie viendra contrôler la mise en conformité de l'installation

Les coordonnées d'ERDF pour la Ville de Lamotte-Beuvron : **09 693 218 74**